

Accélérer les mesures de lutte contre les changements climatiques : Équité sociale et autonomisation des femmes et des filles

Appel à propositions
Mars 2018

Centre de recherches pour le développement international

Table des matières

À propos de l'appel.....	3
Axes de recherche.....	4
Admissibilité.....	8
Critères d'évaluation des propositions.....	8
Dates clés.....	11
Présentation d'une proposition.....	11
Liste des documents à envoyer en ligne.....	11
Éthique de la recherche.....	12
Demandes de renseignements.....	12
Au sujet du CRDI.....	12

À propos de l'appel

Le degré auquel les gens contribuent aux changements climatiques, leur façon de vivre les impacts des changements climatiques et leur capacité à y faire face et à s'y adapter sont déterminés en grande partie par des variables telles que le sexe, l'origine ethnique, le statut socioéconomique, l'âge et la capacité physique. Ces variables établissent l'accès aux ressources, au pouvoir et aux connaissances, et leur contrôle. En particulier, les différences entre hommes et femmes définies par la société, qui déterminent les responsabilités attribuées, les activités entreprises, l'accès aux ressources et leur contrôle, et les possibilités de prise de décisions, contribuent aux différentes manières dont les hommes et les femmes vivent les changements climatiques et y réagissent, ce qui peut aggraver l'inégalité entre les sexes.

L'objectif du présent appel est de sélectionner un portefeuille de projets de recherche à même de produire des connaissances qui facilitent l'élargissement et le financement des mesures de lutte contre les changements climatiques visant la transformation sociale.¹ Grâce ce portefeuille, nous pourrions renforcer la résilience au climat et améliorer les conditions de vie des collectivités les plus vulnérables dans le monde en développement. Dans son quatrième rapport d'évaluation, le GIEC fait état de la recherche croissante qui démontre les différences de capacité d'adaptation selon l'âge, la classe, le sexe, la santé et le statut social.² De plus, dans son cinquième rapport d'évaluation, le GIEC déclare que la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation sont limitées par de multiples facteurs qui n'agissent pas de manière isolée, mais interagissent les uns avec les autres.³ Ainsi, il est nécessaire de comprendre en profondeur les facteurs climatiques, environnementaux, sociaux, culturels, économiques, institutionnels et politiques interdépendants qui aggravent les différences d'impacts des changements climatiques et de mieux comprendre la manière dont les interventions touchent ou soutiennent l'équité sociale et l'autonomisation des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Au moyen du présent appel, nous souhaitons

¹Nous utilisons le terme « mesures de lutte contre les changements climatiques » (ODD 13) pour désigner les activités qui ciblent l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation aux changements climatiques, ou les deux.

² Adger, W.N., S. Agrawala, M.M.Q. Mirza, C. Conde, K. O'Brien, J. Pulhin, R. Pulwarty, B. Smit et K. Takahashi, 2007: Assessment of adaptation practices, options, constraints and capacity. *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, M.L. Parry, O.F. Canziani, J.P. Palutikof, P.J. van der Linden et C.E. éd. Hanson, Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, 717-743.

³ Klein, R.J.T., G.F. Midgley, B.L. Preston, M. Alam, F.G.H. Berkhout, K. Dow et M.R. Shaw, 2014: Adaptation opportunities, constraints, and limits. In: *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Field, C.B., V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea, et L.L. White (éd.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York (NY), États-Unis, p. 899 à 943.

contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris par des mesures de lutte contre les changements climatiques efficaces et à long terme visant à réduire les inégalités sociales.

L'appel portera sur les trois thèmes suivants, qui peuvent, ensemble, combler certaines lacunes existantes en matière de connaissances de la recherche sur le climat qui contribue à l'équité sociale et à l'autonomisation des femmes et des filles :

- (i) Résilience au climat et aux catastrophes : Projets de recherche contribuant à la planification et à des mesures de développement socialement équitables qui améliorent la capacité des personnes, indépendamment de leurs sexe, origine ethnique, statut socioéconomique, âge et capacité physique, à atténuer les impacts des dangers liés aux changements climatiques et à s'y adapter;
- (ii) Sécurité énergétique : Projets de recherche qui étudient l'accès socialement équitable aux services d'énergies innovantes, propres et renouvelables et aux technologies basées sur l'énergie;
- (iii) Migration : Projets de recherche qui produisent des connaissances pour contribuer à l'utilisation de la migration en tant que stratégie d'adaptation proactive contribuant à un accès équitable aux services économiques, sanitaires, éducatifs et de l'emploi.

L'appel sera ouvert le jeudi 8 mars et prendra fin le lundi 23 avril 2018 à 23 h 59 HNE (heure d'Ottawa, au Canada). Le budget total du présent appel devrait atteindre quatre millions de dollars canadiens, et nous comptons financer jusqu'à huit projets. Les projets ne doivent pas durer plus de **36 mois**.

Axes de recherche

Le programme Changements climatiques du CRDI soutiendra la recherche-action de haute qualité, axée sur la demande et pertinente pour les politiques, qui détermine les possibilités, et traite et élimine les obstacles en matière d'adoption de stratégies et de technologies d'adaptation ou d'atténuation. Cette recherche doit être basée sur une analyse des facteurs interdépendants qui touchent les communautés et leur vulnérabilité aux impacts des changements climatiques, et être participative afin de répondre efficacement aux besoins et aux priorités différenciés des personnes (c.-à-d. selon leurs sexe, origine ethnique, statut économique, âge et capacité physique). En outre, la demande de recherche, émanant en particulier des décideurs ou d'autres parties prenantes, doit être clairement démontrée. Les résultats de la recherche doivent aboutir à des innovations dans les politiques, les institutions, les technologies et les stratégies climatiques qui peuvent être appliquées pour promouvoir la résilience des communautés. Enfin, la recherche doit mener à des résultats socialement transformateurs à long terme.⁴ L'accent sera mis sur les

⁴ Nous attendons des résultats socialement transformateurs qui contribuent à des changements sociétaux profonds ou structurels au moyen de l'inclusion sociale et de l'innovation.

pays en développement où les pressions climatiques et les agressions environnementales sont particulièrement aiguës.

La priorité sera donnée aux projets de recherche qui (1) impliquent un large éventail de parties prenantes tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet (autorités publiques, communautés, société civile et secteur privé, en accordant une attention particulière aux acteurs généralement marginalisés dans de tels processus), et surtout consultent les décideurs dès le début; (2) proposent des solutions pratiques et applicables à des échelles bien définies et appropriées; (3) déterminent les options pour élargir la portée des solutions mises à l'essai au moyen de financement provenant des secteurs privé et public et de politiques appropriées qui conduisent à l'équité sociale.

Nous ne visons pas à soutenir des études superficielles sur la vulnérabilité sociale qui « réinventent la roue »; les propositions doivent s'appuyer sur l'important corpus de travaux existants et montrer clairement en quoi le travail proposé diffère des autres travaux similaires ou connexes et aborde les lacunes de ces travaux. Seuls les travaux de recherche allant au-delà des projets pilotes et menant à des changements importants et réels seront soutenus. Nous recherchons des propositions qui complètent ce qui existe et y ajoutent de la valeur et qui fournissent une analyse approfondie et fondée sur les données probantes des facteurs qui vulnérabilisent les communautés et entraînent des inégalités sociales.

Les propositions de recherche dont les thèmes et résultats de recherche correspondent aux trois axes suivants seront prises en compte :

- (i) **Résilience au climat et aux catastrophes** : Projets de recherche contribuant à une planification et à des mesures de développement socialement équitable, qui améliorent la capacité des personnes, indépendamment de leurs sexe, origine ethnique, statut socioéconomique, âge et capacité physique, à atténuer les impacts de l'apparition lente des changements climatiques et des dangers liés au climat et à s'y adapter, sans compromettre les perspectives de développement à court et à long termes. Les projets de recherche correspondant à cet axe doivent porter sur un ou plusieurs des thèmes suivants :
- exploration de l'intégration de la résilience aux impacts des changements climatiques et aux catastrophes liées au climat dans la planification du développement socialement équitable, y compris l'optimisation des synergies entre l'adaptation aux changements climatiques et les efforts de réduction des risques de catastrophe;
 - promotion de l'innovation en matière d'adaptation aux changements climatiques au moyen de la planification communautaire des risques de catastrophe visant à réduire les inégalités sociales et entre les sexes;
 - établissement socialement équitable de liens entre, d'une part, les communautés, et d'autre part, l'information et les services relatifs au climat visant à augmenter la résilience aux catastrophes.

Les travaux de recherche qui portent uniquement sur les aspects technologiques de la réduction des risques de catastrophe, ou examinent uniquement les circonstances géophysiques, les conditions météorologiques et les mesures de réduction et d'atténuation des risques ne seront pas pris en compte.

Résultats : Les projets financés dans le cadre de cet axe sont censés :

- contribuer aux politiques et mesures qui réduisent les inégalités sociales, établissent ou renforcent les capacités d'adaptation des groupes vulnérables et augmentent leur résilience face aux changements climatiques et aux dangers liés au climat;
- conduire à des changements sur le terrain qui permettent aux femmes, aux minorités ethniques, aux populations autochtones ou aux jeunes de contribuer à l'amélioration de la résilience au climat et aux catastrophes, et de devenir des agents positifs de la transformation.

(ii) **Sécurité énergétique :** Projets de recherche qui étudient l'accès socialement équitable aux services d'énergies innovantes, propres et renouvelables et aux technologies basées sur l'énergie, ainsi que l'amélioration des moyens de subsistance. Les projets qui ciblent à la fois l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine de l'énergie seront prioritaires. Les projets de recherche correspondant à cet axe doivent porter sur un ou plusieurs des thèmes suivants :

- projets d'amélioration de l'énergie ou d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aux changements climatiques fondés sur des analyses des facteurs sociaux, culturels, économiques, institutionnels et politiques complexes et interdépendants, visant à mieux intégrer les aspects de l'égalité entre les sexes et de l'équité sociale;
- analyses des normes, attitudes et comportements sociaux et/ou des cadres socioéconomiques, culturels et institutionnels qui peuvent favoriser un accès équitable aux services et technologies d'énergie de substitution pour tous, indépendamment du sexe, de l'origine ethnique, du statut socioéconomique, de l'âge et de la capacité physique;
- moyens socialement transformateurs de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation qui comportent des avantages connexes en matière d'atténuation (comme la réduction des émissions grâce à l'amélioration de l'utilisation des terres, la restauration des terres et des sols, l'efficacité énergétique et des processus industriels ou sectoriels plus propres);

Les travaux de recherche portant uniquement sur les technologies énergétiques et la fourniture de services d'énergie renouvelable ne seront pas pris en compte.

Résultats : Les projets financés dans le cadre de ces thèmes sont censés :

- contribuer aux politiques et plans qui améliorent la sécurité énergétique des groupes les plus vulnérables;

- conduire à des changements sur le terrain qui permettent aux femmes, aux minorités ethniques, aux populations autochtones ou aux jeunes de contribuer à l'amélioration de la sécurité énergétique.
- (iii) **Migration** : Projets de recherche qui examinent les liens bidirectionnels entre (i) les impacts des changements climatiques et environnementaux et de l'inégalité sociale sur les tendances migratoires, et (ii) la migration en tant que stratégie d'adaptation proactive contribuant à un accès équitable aux services économiques, sanitaires, éducatifs et de l'emploi. Ces projets doivent guider les politiques sociales et environnementales et offrir des possibilités liées à la migration en tant que stratégie de résilience ou d'adaptation socialement équitable aux changements climatiques et environnementaux. Les projets de recherche correspondant à cet axe doivent porter sur un ou plusieurs des thèmes suivants :
- analyses des dynamiques et structures de pouvoir qui renforcent les inégalités sociales dans les politiques et pratiques concernant la migration en tant que réaction aux changements climatiques, et de la manière de les changer;
 - examen des pressions supplémentaires exercées par les changements climatiques sur les tendances existantes relatives à la mobilité humaine ou les possibilités supplémentaires qu'ils apportent à cet égard, des impacts sur les dimensions sociales et sexospécifiques, et de leurs répercussions sur la politique interne et internationale, le marché du travail et le commerce;
 - la dimension sexospécifique ou d'équité sociale de la dynamique de réinstallation liée aux changements climatiques, y compris l'accès aux réseaux de soutien social dans les zones de départ et d'arrivée, ainsi que l'égalité en matière d'accès aux envois de fonds et d'utilisation de ceux-ci;
 - examen des modes d'amélioration de la protection sociale et de l'autonomisation économique parmi les migrants et les communautés d'origine dans les points névralgiques des changements climatiques;
 - détermination des conditions socioéconomiques, politiques et institutionnelles d'une migration socialement équitable dans le contexte des changements climatiques et étude des mesures politiques stratégiques ayant un impact immédiat sur le développement, ainsi que des avantages pour les populations, indépendamment du sexe, de l'origine ethnique, du statut socioéconomique, de l'âge et de la capacité physique.

Les travaux de recherche qui n'abordent pas la complexité des problèmes liés à la migration, qui utilisent une vision étroite concernant les réfugiés climatiques, ou qui portent uniquement sur les déplacements provoqués par les catastrophes à court terme ne seront pas pris en compte.

Résultats : Les projets financés dans le cadre de ces thèmes sont censés :

- contribuer aux politiques et plans socialement équitables concernant les migrations liées aux changements climatiques.

Admissibilité

Les travaux de recherche proposés doivent avoir lieu dans un ou plusieurs pays inclus dans la liste des pays admissibles, qui se trouve dans la FAQ. La collaboration interrégionale et les études comparatives qui génèrent de bonnes pratiques locales, régionales et internationales sont encouragées.

- Les travaux de recherche proposés doivent être dirigés par une organisation axée sur la recherche du milieu universitaire, ou du secteur public ou privé, établie dans l'un des pays figurant dans la liste des pays admissibles.
- Les propositions émanant d'un groupe d'organisations doivent désigner une organisation candidate au sein du groupe. Toutes les propositions doivent nommer un chercheur principal.
- Le cofinancement et les partenariats officiels avec d'autres organisations sont encouragés. Les travaux de recherche proposés peuvent inclure jusqu'à quatre organisations cocandidates, en plus de l'organisation candidate. Chaque organisation cocandidate devra fournir une lettre d'engagement.
- Les organismes des Nations Unies et les centres de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale ne sont pas admissibles à titre d'organisations candidates pour les travaux de recherche proposés. Ils peuvent toutefois être inclus à titre d'organisations cocandidates, pourvu que leur contribution au budget ne dépasse pas 20 %.

Remarque : Le CRDI a conclu des ententes de coopération scientifique et technique avec certains gouvernements des pays où se déroulent les recherches. Ces ententes établissent le cadre de coopération et définissent les droits et les obligations tant du CRDI que du gouvernement des pays concernés. Conformément à ces ententes, les institutions retenues peuvent être tenues d'obtenir l'autorisation du pays concerné pour entreprendre les travaux de recherche avant de recevoir un financement du CRDI. En particulier, tous les candidats établis en Inde doivent être agréés au titre du *Foreign Contribution Regulation Act* (FCRA). Les candidats dont la proposition comporte des travaux de recherche en Inde devront fournir une preuve dudit agrément au moment de soumettre leur proposition. Toutes les autres organisations cocandidates établies en Inde recevant un financement du CRDI devront également joindre l'agrément.

Critères d'évaluation des propositions

On évaluera chaque proposition de recherche en fonction des critères suivants (total de 100 points) :

Énoncé du problème et justification (10 points)

- Fait preuve d'une analyse forte et claire du problème; souligne les lacunes dans les connaissances au moyen de renvois à la documentation et aux documents clés; définit le problème des changements climatiques, de l'équité entre les sexes ou sociale et du développement dans le ou les contextes locaux en tenant compte des facteurs interdépendants qui touchent les communautés et leur vulnérabilité aux impacts des changements climatiques; traitement de ces défis par le projet.

Caractère innovant et mérite scientifique et technique (25 points)

- Propose des options originales et applicables dans le but de guider les administrations infranationales, nationales, régionales et les principales parties prenantes en vue de déterminer les possibilités d'adoption de stratégies et de technologies d'adaptation ou d'atténuation, et de traiter et d'éliminer les obstacles à celle-ci;
- Détermine les options pour élargir la portée des solutions mises à l'essai au moyen de financement provenant des secteurs privé et public et de politiques appropriées qui conduisent à l'équité sociale;
- Montre que les résultats de la recherche peuvent aboutir à des innovations dans les politiques, les institutions, les technologies et les stratégies climatiques qui peuvent être appliquées;
- Recherche fondée sur une méthodologie solide et appropriée;
- Pour la recherche correspondant à l'axe de la sécurité énergétique, vise à la fois l'atténuation et l'adaptation climatiques dans le domaine de l'énergie.

Pertinence et retombées potentielles (25 points)

- Présente un potentiel d'influence positive sur les moyens de subsistance et la capacité d'adaptation des communautés vulnérables, avec des résultats à long terme;
- Démontre la demande de recherche avec une définition claire des bénéficiaires et de l'ampleur des retombées des solutions pratiques, y compris des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs appropriés;
- Décrit en quoi les travaux proposés diffèrent des autres travaux similaires ou connexes et corrigent leurs lacunes;
- Explique en quoi la recherche peut éclairer des améliorations pratiques de l'équité entre les sexes et sociale dans les mesures de lutte contre les changements climatiques, et facilite l'adoption des résultats de la recherche afin d'avoir des retombées à grande échelle;
- Détermine les possibilités d'intégrer les aspects relatifs à l'équité entre les sexes et sociale dans la politique, la planification et le financement climatiques.

Formation universitaire/parcours professionnel de l'équipe de recherche (10 points)

- Propose une équipe possédant de solides qualifications universitaires ou professionnelles et une expérience de travail appropriée pour répondre aux objectifs et à l'axe de la recherche (équipe pluridisciplinaire, bien qualifiée et forte sur le plan scientifique, composée de plusieurs parties prenantes);

- Présente un solide bilan de réalisations de recherche à ce jour (y compris une liste de publications récentes pertinentes, indiquant notamment une expérience en recherche sur l'équité sociale et entre les sexes).

Leadership, collaboration, mise en commun des connaissances et renforcement des capacités (20 points)

- Présente une vision claire de la façon dont la recherche mobilisera la population cible, les gouvernements et organismes publics et d'autres parties prenantes clés tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet, en accordant une attention particulière aux parties prenantes habituellement marginalisées dans ces processus; répond aux besoins de ces groupes (détermination des lacunes en matière de connaissances et de recherche, coconception, cogénération des connaissances, options de politiques d'intégration, coapprentissage et formation, entre autres);
- Propose des stratégies efficaces de mise en commun et de communication des connaissances pour informer et influencer les décideurs et les autres utilisateurs potentiels des constatations de la recherche;
- Un plan clair pour développer et maintenir la capacité des jeunes chercheurs, des collectivités, des gouvernements locaux et du secteur privé à adopter des approches sexotransformatrices pour lutter contre les changements climatiques, ainsi qu'inspirer les leaders de ces secteurs;
- Démontre en quoi cette subvention renforcera la capacité du candidat et des organisations cocandidates à jouer un rôle de premier plan dans leurs pays pour éclairer la prise de décision adaptée selon le sexe sur l'adaptation aux changements climatiques fondée sur des données scientifiques;
- Génère de bonnes pratiques locales, régionales et internationales dans le cadre de la collaboration interrégionale et des études comparatives.

Cohérence de la gestion proposée des activités (10 points)

- Présente une définition claire des activités, des jalons, des extrants (y compris la publication des résultats de la recherche dans des revues à comité de lecture pertinentes et de premier plan) et des résultats escomptés qui peuvent être atteints dans une durée maximale de trois ans;
- Présente un budget réaliste par rapport à la portée des travaux prévus et conforme aux explications et notes budgétaires;
- Comprend un plan de travail viable conforme à la conception et au calendrier de la recherche, avec une définition claire des rôles et des responsabilités du candidat, des organisations cocandidates, du chercheur principal et de l'équipe de recherche;
- Propose un plan solide de surveillance et gestion des risques et d'évaluation des progrès vers les objectifs proposés, y compris les jalons concrets à atteindre chaque année (p. ex., par l'entremise d'un comité directeur).

Remarques : Le CRDI ne couvre pas les frais d'infrastructure.

Dates clés

- La date limite de présentation des propositions est le **lundi 23 avril 2018 à 23 h 59 HNE (heure d'Ottawa, au Canada)**.

Avis aux candidats retenus: à la fin de juillet 2018

Remarque : Tous les candidats dont les propositions sont reçues avant la date et l'heure de clôture recevront un accusé de réception automatique. Seuls les candidats retenus recevront un avis écrit des résultats de l'évaluation.

Présentation d'une proposition

Toutes les propositions doivent être remplies et envoyées en ligne à l'adresse : <https://genderandclimate.fluidreview.com/?l=fr>. Les propositions peuvent être présentées en français, en anglais ou en espagnol.

- Toutes les parties du formulaire de proposition doivent être remplies pour que la proposition soit jugée admissible.
- Document à l'appui : une lettre officielle d'appui d'une page signée par le chef de l'institution présentant la proposition.

Liste des documents à envoyer en ligne

1. La lettre de soutien du projet de recherche de votre institution (1 page)
2. Le formulaire de proposition dûment rempli en ligne
3. Le budget
4. Une théorie du changement du projet qui décrit clairement les intrants, les activités, les extrants et les résultats
5. Les CV de chaque membre de l'équipe de recherche (maximum de 2 pages par membre de l'équipe)
6. Les lettres d'engagement des organisations cocandidates impliquées dans la recherche
7. L'agrément en vertu du *Foreign Contribution Regulation Act* (FCRA) (candidats de l'Inde seulement)

NB : Les documents téléchargés doivent être envoyés en format PDF (de préférence) ou MS Word avec la présentation de la proposition en ligne.

Éthique de la recherche

Les travaux de recherche financés par le CRDI doivent intégrer les principes suivants :

- Assurer le respect des personnes, des animaux et de l'environnement. Lorsque la recherche nécessite la participation de personnes, elle doit respecter l'autonomie de celles-ci.
- Souci du bien-être des participants ou des animaux : les chercheurs doivent agir de manière à favoriser le bien-être des participants et des animaux (bienveillance) et à ne pas infliger de préjudices (non-malfaisance).
- Justice : obligation de traiter les personnes de façon juste et équitable et avec dignité.

Toute recherche soutenue par le CRDI doit être conforme aux notions universelles de justice et d'équité et témoigner aussi d'une sensibilité aux normes et pratiques culturelles propres aux collectivités où se déroule la recherche.

Demandes de renseignements

Veillez adresser vos demandes de renseignements concernant le présent appel à propositions de recherche à : cc@crdi.ca

Au sujet du CRDI

Le [Centre de recherches pour le développement international](#) (CRDI), un organisme canadien, appuie la recherche axée sur l'élaboration de solutions locales durables, qui offrent des choix et des occasions de changement à ceux qui en ont le plus besoin dans les pays en développement. Pour y parvenir, le CRDI investit dans le savoir et l'innovation, soutient les leaders de demain et s'assure d'être un partenaire de choix des secteurs public et privé.

Le programme Changements climatiques du CRDI génère des connaissances et crée des capacités pour fournir aux collectivités vulnérables des solutions qui contribuent à la sécurité et à l'équité humaine, améliorent les moyens de subsistance et favorisent les mesures de lutte contre les changements climatiques et l'amélioration de la gouvernance. Les travaux de recherche soutenus dans le cadre du programme Changements climatiques visent à aider les communautés vivant dans des zones urbaines et rurales constituant des points névralgiques des changements climatiques dans les régions en développement du monde. Dans le cadre de ces travaux de recherche, nous cherchons également à déterminer les possibilités et à éliminer les obstacles à l'application, à la mise à l'échelle et au financement de ces solutions. L'égalité sociale, en particulier l'autonomisation des femmes et des filles, est essentielle pour renforcer la résilience à long terme de toutes les communautés et mettre en œuvre des mesures efficaces et rentables de lutte contre les changements climatiques, conduisant ainsi à un développement durable équitable.

IMPORTANT :

1. Le budget total de l'appel est en attente d'approbation du budget de l'exercice 2018-2019.
2. La sélection définitive des projets tiendra compte de l'équilibre entre les régions et entre les pays des projets.
3. Le CRDI se réserve le droit de subventionner les projets de recherche en fonction de ses priorités organisationnelles. Celles-ci sont énoncées sur le site Web du CRDI : www.crdi.ca
4. En tant que société d'État canadienne, le CRDI est assujetti à la *Loi sur l'accès à l'information* du Canada. Par conséquent, le CRDI traitera toutes les propositions reçues en réponse à cet appel à propositions de recherche conformément à ce que prévoit la *Loi sur l'accès à l'information*, notamment en ce qui concerne l'obligation de communiquer des documents demandés par des personnes du public.
5. Avant de présenter leur proposition, les candidats devraient consulter la [Politique de libre accès aux extraits des projets financés par le CRDI](#).